

Don et abandon des enfants en Afrique , in Le bébé face à l'abandon, le bébé face à l'adoption, sous la direction de Myriam Szjezer. Albin Michel, 2000.

« Il y a quelque honte , en Europe à se départir volontairement d'un rejeton que l'on pourrait élever soi même . Et il y a pour nous de forts obstacles à saisir de « l'intérieur » comment procède autrui , apparemment avec sérénité, lors d'une démarche aboutissant à la cession de son rejeton » Suzanne LALLEMAND (1993) .

Comment se fait-il que l'Afrique noire qui compte les pays les plus pauvres du monde ne connaissent qu'un phénomène limité d'abandon des enfants ? par ailleurs si les enfants sont tellement valorisés dans ce continent , quel est le sort réservé à ceux qui ne sont pas désirés ? Pour parler des phénomènes de don et d'abandon en Afrique nous nous situerons dans le cadre plus large des concepts de la solidarité , de la famille élargie et de la primauté de la parole sur l'écrit .

Selon Amadou Hampaté BA (1991), Il n'y a pas une Afrique , il n'y a pas un homme africain , il n'y a pas une tradition africaine valable pour toutes les régions et toutes les ethnies . Malgré cette diversité , il existe quand même des traits généraux de la culture africaine que le poète sénégalais Léopold Sédar Senghor qualifia autrefois sous le terme de négritude qu'on peut définir comme l'ensemble des valeurs de civilisation communes aux négro-africains .

Dans le contexte africain » la communauté pour un individu commence par son origine ethnique et son rang familial. Elle se matérialise par un réseau de relations verticales et horizontales que tout individu doit assumer » Mahieu (1993) . La conséquence de cet état de fait est que la communauté est solidaire de ce qui arrive à l'individu , et l'individu est solidaire de tout ce qui arrive à la communauté . Il y a comme l'explique Cheik Anta Diop (1960) » une invasion réciproque des consciences , des libertés individuelles . Autrement dit on se sent des droits matériels et moraux sur la personnalité d'autrui et réciproquement » . La solidarité africaine n'est pas seulement matérielle , elle se traduit aussi en investissement temporel , présence auprès des siens pendant les fêtes ou les funérailles . L'absence à ces cérémonies sera compensée par une somme d'argent envoyé à la famille concernée. Comment expliquer cet altruisme ? Jacqueline Rabain (1994) » pense que ce réflexe naît dans l'éducation de l'enfant ou on lui demande continuellement de partager ce qu'il a avec les autres . Pour Edmond et Marie Cécile Ortigues (1984) la solidarité africaine est un moyen de compenser la rivalité entre frères , l'idéal conscient étant fondamentalement d'être avec les autres , comme les autres « s'accompagner avec, être toujours ensemble , partager tout ... Les manifestations d'agressivité sont ainsi évitées »

Cependant la réalité n'est pas aussi idyllique , Claudine Vidal (1994) parle d'un mythe à revisité , en partant des études faites par des chercheurs africains sur les échanges entre citadins et villageois, elle montre que cet altruisme répond à des règles de réciprocité systématique » l'effet de solidarité ne se produirait qu'à l'avantage de ceux qui ont eux aussi les moyens de se montrer solidaires , « .Bidima (1997) note aussi qu'on trouve des sociétés africaines extrêmement individualistes comme les kigas du Rwanda et du Sud de l'Ouganda . La solidarité chez eux n'est pas automatique, elle est médiatisée par les rapports de parenté, les obligations des pactes matrimoniaux , le rang occupé dans l'échelle sociale .

Définir la famille africaine est un exercice très difficile , comme le dit Thérèse Locoh (1995 ,a) il y a une multiplicité d'approches possibles , Qui plus est , le terme est chargé de connotations affectives et éthiques . Il renvoie inévitablement à l'expérience personnelle de

chaque observateur , à ses conceptions morales voire à ses stéréotypes concernant les familles des autres sociétés . Par le jeu des multiples alliances symboliques et biologiques personne ne peut dire où commence et termine une famille africaine. Nadel cité par Jacques Barou (1991) parlant des Nupé du Nigeria dit « il y a dans chaque famille un certain nombre de parents que l'on connaît comme d'engeni (parent) sans que personne puisse dire exactement le degré ou la nature de la relation » . Chez les Ashanti et les Akans de l'Afrique de l'ouest « les morts , les vivants , ceux qui vont naître dans la tribu font tous partie de la famille » , Noble (1991). Les démographes ont tenté une approche descriptive en distinguant la famille biologique (proche du modèle nucléaire qui est le lieu de la reproduction), les unités domestiques (qui prennent en compte des personnes ayant des arrangements résidentiels communs entre membre d'une même famille) et les institutions familiales (qui régissent les rôles familiaux et les normes culturelles) .

Pour comprendre la famille africaine il vaut mieux se référer à la notion de parenté élargie qui met l'accent sur des caractéristiques communes partagées par des individus qui peuvent être celle d'appartenir au même lignage ou à la même génération . Ainsi les Wolofs du Sénégal le mot parent est désigné par Mbokk , terme qui vient de Bokk « partager en commun , avoir en commun » (Bara Diop 1985). C'est la notion de génération qui structure les différentes formes de la parenté . On appellera ainsi papa toutes les personnes qui ont l'âge du père , maman toutes celles qui ont l'âge de la mère , et frère ou soeur ceux qui sont de la même génération .

Si le vocabulaire sur la famille africaine est assez pauvre celui concernant la parenté est par contre assez riche . C'est une parenté qui n'est pas biologique mais sociale , on est parent parce qu'on partage le même espace social , c'est ce qu'on appelle une parenté de fréquentation (Barou, op cité), on peut l'observer par l'usage fréquent du mot frère , soeur etc.. entre personnes qui n'ont souvent aucun lien biologique de parenté . Un africain fréquentant un marché en Afrique , ou le métro parisien peut se faire souvent interpellé en terme de frère , même quand il ne connaît pas son interlocuteur, la fréquentation du même espace social qu'est la France crée un lien de parenté , Au sein de la communauté noire aux Etats-Unis les termes de Brothers et Sisters révèlent la persistance de cette forme de parenté sociale .

Entre le désir d'enfant et les mythologies .

Plusieurs raisons expliquent la forte natalité observée dans les sociétés africaines . Sur le plan historique

l'Afrique noire a vu une ponction importante de sa population masculine disparaître depuis la traite des esclaves, aux travaux forcés pendant la colonisation , et aux guerres successives . Le fait de faire des enfants correspond donc à un réflexe de survie chez les africains, une réponse inconsciente à la peur de voir leur descendance disparaître .

Le second aspect est lié à l'économie , dans l'Afrique noire traditionnelle peu mécanisée, l'enfant était une main d'oeuvre facile avec un coût d'éducation très faible grâce à la parenté élargie ou les parents biologiques n'étaient pas obligatoirement ceux qui seront chargés d'éduquer et de nourrir l'enfant . (on retrouve les mêmes raisons dans l'Europe du XIX ème siècle voir les travaux de Marie France Morel 1997)

Sur le plan anthropologique les grandes familles étaient glorifiées , l'enfant étant considéré comme une richesse avoir beaucoup d'enfants correspondait à avoir une prospérité économique . Et aussi l'assurance de s'assurer un lien entre les morts et les vivants en laissant ses traces sur terre .

Sur le plan matrimonial les enfants étaient et demeurent un objet de négociation et de pérennisation pour les femmes mariées qui ne devaient leur considération dans la société que

par le nombre d'enfant qu'elles avaient . Enfin les mauvaises conditions sanitaires et les épidémies entraînant une forte mortalité infantile étaient favorable à une forte natalité . Cependant dans les sociétés traditionnelles, il existait une abstinence post partum qui permettait aux femmes d'espacer les naissances , par ailleurs , elles utilisaient aussi des plantes qui avaient des vertus contraceptives , Ombolo (1990), Erny (1988) .

D'où viennent les enfants ?

IL existe dans certaines sociétés africaines une conception cyclique de la vie. Les enfants viennent du monde des ancêtres , restent un temps chez les vivants et à la mort rejoignent le monde des ancêtres. Les Betis du sud Cameroun pensaient que le nouveau-né était un ancêtre véritablement réincarné , venu parer à un danger qui menace la famille , voir ce qui se passe parmi les descendants ou encore renaître parent tout simplement (Mbala Owono ,1982). L'enfant qui vient de naître n'entre dans la communauté qu'à partir du moment où on lui attribue un nom .Ce dernier peut être celui d'un ancêtre dont les hauts faits dans la tribu sont reconnus, celui d'un oncle ou d'un ami qu'on appréciait beaucoup . L'enfant qui va porter ce nom est donc censé reproduire l'identité de son homonyme . L'idée à retenir dans ce processus c'est que ce sont les enfants qui choisissent la famille dans laquelle ils veulent naître .

Dans la société traditionnelle la stérilité était mal vécue pour l'homme ou pour la femme .Odile Journet (1991) note Chez les Joola du Sénégal, que l'impuissance ou la stérilité de l'homme pouvait être compensés par le lévirat du vivant du mari , ou le prêt de l'épouse à un ami ou un frère qui pourrait l'aider à procréer . Pierre Erny (1988) note la même pratique chez les Balalis du Congo . Les femmes stériles pouvaient recevoir des enfants des autres membres de la famille , ou subir de rites censé favoriser leur fécondité .

A qui appartient l'enfant ?

Dès sa conception l'enfant appartient à la communauté, c'est ce qui explique tous les interdits observés par l'entourage de la femme enceinte et son mari . La femme n'est pas la seule à attendre un enfant » son ventre n'étant qu'un réceptacle, devient celui de toute la communauté « Ewombé Moundo (1991). Les techniques de maternage et les modifications corporelles à visée esthétique telles que l'allongement du crâne du bébé , les tatouages sur son visage ont pour objet de marquer son appartenance à sa communauté. Dans ce contexte les parents biologiques n'ont pas de droit exclusif sur leurs enfants. Les membres de la famille sont autorisés de donner un point de vue sur la conduite et l'avenir des enfants , l'enfant n'appartient pas à sa famille mais à son lignage .

La culture africaine est caractérisée par l'oralité. La parole est agissante , elle se fabrique aussi comme un objet , elle est un acte social, la parole donnée est un signe de respect et d'honorabilité , Mbaïso (1993) , c'est la base de toute les relations sociales .Deux types de juridictions cohabitent en Afrique concernant l'organisation des familles .Une première inspirée des législations des anciens pays colonisateurs (France ; Belgique , Angleterre) et une seconde dont l'usage est le plus répandu , inspirée des usages et des normes traditionnelles , c'est le droit coutumier , il est transmis et exercé de façon orale , son application est assuré par un chef de village assisté d'un conseil de famille composé de personnes âgés dont l'intégrité est reconnu de tous . Le droit coutumier reconnaît trois modèles de famille . Le modèle patrilinéaire : ici la femme et les enfants appartiennent au mari , si ce dernier meurt , ses enfants reviennent de plein droit à son clan , ce modèle est le plus répandu en Afrique . Ensuite il y a les familles à orientation matrilineaire , les enfants appartiennent non à la femme, mais à sa famille , la tutelle parentale étant exercé par un frère utérin de la femme, souvent son grand frère. L'homme joue ici un simple rôle de

reproducteur. En cas de décès de sa femme , il ne peut revendiquer la garde des enfants , Konki , (1973) . On retrouve ce modèle dans des ethnies de quelques pays africains comme le Bénin, la Côte d'Ivoire, et chez les Bakongo (ethnie du Zaïre et du Congo) . Enfin il y a les familles de type bilinéaire où les droits entre époux sont à peu près les mêmes , les enfants appartiennent au couple .

Les enfants nés de la relation d'une fille qui n'est pas encore promise à un mari appartiennent d'office aux parents de celle-ci . Aussi il est de coutume dans certaines ethnies que l'enfant ne reviennent à son père biologique, que si ce dernier s'est acquitté entièrement ou partiellement de la compensation matrimoniale redevable à sa belle famille . Lorsque ce n'est pas le cas, cette dernière retient ou reprend les enfants du couple jusqu'à ce que ce préjudice soit réparé . Ces règles d'appartenance demeurent valables mêmes en cas de séparation du couple . Cependant , le droit coutumier veille toujours à donner la garde des enfants à la personne qui est le mieux placé pour en assurer l'entretien et l'éducation .

Circulation des enfants : de l'Adoption au Don

Le fait de confier l'éducation des enfants à des tiers est une vieille tradition en Afrique . L'objectif de cette pratique était de rendre l'enfant autonome , à connaître la vie du clan et de comprendre que le groupe familial ne comprend pas seulement le père et la mère mais qu'il s'étend à d'autres personnes. L'enfant africain n'est donc pas l'objet exclusif de l'amour de sa mère, ce qui ne veut pour autant pas dire qu'il s'agissent de mères indifférentes selon l'expression d'Edmond et Marie Cécile Ortigues (1993) .

-On donne son enfant parce que le caractère de la personne plaît aux parents , pour faire honneur, par affinité , par homonymie, en reconnaissance ou en remerciement , etc Chez les Soninkés du Mali, les migrants laissent souvent aux grands- parents en gage de retour, l'un de leur enfant , il s'agit souvent de l'aîné. Au Niger on retrouve une pratique similaire il est d'usage que la jeune fille de donner un enfant à sa famille avant de se marier , Danièle Poitou ,(1978) . Enfin chez les Agni Bona de Cote d'Ivoire les jeunes filles sont obligées de laisser leur fils aîné à leurs parents sous forme de tribut à payer pour les avoir quitté , et s'être attachée à un autre homme elles acquièrent ainsi leur liberté , Eschliman ,(1985) .

– On donne un enfant pour aider une personne âgée à faire des travaux ménagers, à une femme qui n'a pas pu avoir d'enfant , à une femme qui a perdu son enfant en cours de grossesse etc.. Il peut aussi s'agir dans certains cas de soulager un membre de la famille qui ne peut plus s'occuper tout seul des enfants, d'héberger un enfant pendant sa période d'apprentissage scolaire ou professionnelle. Thérèse Locoh (1995, a) estime à 25% la proportion d'enfants de 10 à 14 ans grandissant et éduqués hors de leur famille nucléaire dans une ville comme Lomé au Togo . Usiugho Abanihé (1985) donne encore des chiffres plus impressionnants , ainsi au Liberia 40 % de femmes auraient un de leur enfant élevé hors de chez elles , au Nigeria 37 % d'hommes, et 33 % de femmes hébergent chez eux des enfants qui ne sont pas leur rejeton biologique .

– On prend un enfant s'il est orphelin de père ou de mère, si sa mère est dans l'incapacité physique, matérielle ou psychologique (maltraitance , rejet ou négligence d'enfant) de s'en occuper, c'est ce que Didier Laon (1993) appelle L'adoption culturellement prescrite .

– On peut prendre un enfant parce qu'on a été soi même adopté , c'est ce que Suzanne Lallemand (1993) appelle échange différé « l'individu qui a été lui même confié, se rembourse en prenant un enfant aux tuteurs ou à ses descendants ».

– Enfin on peut prendre un enfant afin de renforcer, voir d'élargir le réseau relationnel de la famille en accueillant un nouveau membre.

Dans tous les cas l'adoption est facilitée par le fait que l'enfant est considéré comme un

investissement , c'est aussi en fonction des futures retombées économiques qu'on attend de l'enfant qu'on s'occupera de lui . Selon un proverbe Malien l'enfant est le bâton de la vieillesse . L'enfant qui a été confié et hébergé sera redevable toute la vie à ses parents adoptifs

Parlant de l'adoption en Afrique, Suzanne Lallemand (opt cité) préfère utiliser le terme « Fosterage » car ce dernier » n'implique pas de changement d'identité, ni même de lieu géographique de l'enfant , Il s'agit tout simplement de délégation temporelle de droits des ascendants au profit d'autres représentants « . Ce qui caractérise ces formes d'adoption c'est qu'à on ne confie pas l'enfant à un inconnu , c'est une adoption socialement contrôlée . Les parents biologiques gardent leurs droits sur l'enfant confié . Cependant ces droits varient en intensité, selon la distance géographique qui sépare l'enfant de sa famille biologique , et aussi de la durée du transfert . Il n'y a pas comme en occident une substitution d'identité , les personnes qui donnent un enfant n'ont pas honte de le faire, et ceux qui le reçoivent s'en trouvent gratifiés, l'enfant étant considéré comme une richesse .

Sur le plan psychologique, à cause de la densité de relations affectives au sein de la famille élargie , Il y a très peu de traumatismes lié au transfert d'enfant . Il arrive même souvent qu'il soit mieux traité dans sa nouvelle famille , c'est à ce titre que certains enfants suscitent eux même un transfert chez un membre de la famille qu'ils aiment . IL faudrait cependant nuancer ces propos , le transfert d'enfant peut aussi être mal vécu quand il n'est pas fait avec l'accord de l'enfant ou de l'un des parents . A ce propos Jacqueline Rabain (1994) rapporte deux cas de figures intéressants , celui d'une mère de famille sénégalaise racontant la séparation avec son fils qui déclarait » mon enfant avait l'âge de Mbaye (3ans) quand on l'a emporté , j'ai pleuré jusqu'à être fatigué « . Le second concerne une fillette de quatre ans et demi qui avait été confié à sa tante et qui pleurait pour revenir chez elle . Manga Békombé (1966) constate aussi que, c'est avec trop de facilité que tel enfant est confié à un parent. L'enfant qui quitte ainsi son propre foyer ne fait souvent qu'augmenter le nombre des personnes en charge du parent qui le reçoit ; il en résulte pour cet enfant moins de soins matériels et moraux , qu'il n'hésitera pas à aller chercher dans l'anonymat de la rue . Enfin Tsala Tsala (1989) fait mention des troubles de comportements chez un jeune garçon camerounais qui n'avait pas cessé d'être confié de parents en parents sans jamais vivre en un lieu stable » Moussa n'appartient plus à une société beti traditionnelle , Son univers familial est partagé entre un village sans structure et sans organisation sociale véritable, et une ville où il ne parvient pas vraiment à connaître la vie d'une famille dont les membres assument des fonctions stables aux contours clairement délimités .

Les transferts d'enfants ne surviennent que quand l'enfant a atteint son autonomie , il reste en contact avec ses parents biologiques , mais ceux ci le pousse à appeler ses parents adoptifs » papa ou maman » , à titre d'exemple quand les parents biologiques demandent des nouvelles de leurs fils confiés à un membre de la famille, ils diront « comment va ton fils ? » pour parler de leur propre enfant , Suzanne Aho (1994) décrit ainsi la cérémonie d'adoption d'un enfant togolais » les parents acceptent de confier le plus jeune et celui qu'ils aiment le plus , parce qu'ils n'ont pas les moyens de l'élever , le benjamin aura donc la chance de partir en ville , dans une famille bien , ces parents ne réclament rien en contre partie , s'agissant d'une jeune fille souvent on les entend dire » c'est le père qui est le seul à décider de la vie de l'enfant , : je vous la donne , et les conseils à la petite ...Toi sois correcte et gare à toi , si tu ne te conduis pas bien , on ne veut pas te revoir ici , à partir de cet instant cette dame est ta mère et ce monsieur , ton père « . Ainsi selon un proverbe africain l'enfant n'appartient pas à son géniteur mais à celui qui l'a élevé. S'il arrive que les parents adoptifs soient maltraitants avec

l'enfant confié , on organise une procédure de retour chez ses parents , après une tentative de médiation familiale.

Pour éviter des situations incestueuses , On ne cache jamais à l'enfant transféré ou confié l'identité de ses géniteurs , par ailleurs même si les liens de parenté n'existent pas entre parents adoptifs et enfants confiés , les relations sexuelles sont fortement prohibées entre eux , et peuvent être assimilés à un inceste Un cas particulier concerne les Samos du Burkina Faso étudié par Françoise Héritier (1981) . Dans cette ethnie les enfants issus d'une première union de leur mère et confié à leur père social (second mari de leur maman) ne connaissent effectivement pas leur géniteur biologique , l'identité de ces derniers ne leur est révélée que s'il y a un risque de mariage avec l'un des fils ou des filles de leur père biologique . Les enfants confiés peuvent aussi prétendre à l'héritage de leurs parents adoptifs , mais ceci a plusieurs conditions : qu'il y ait un lien de consanguinité entre le tuteur et l'enfant confié, mais surtout qu'il y ait eu une bonne insertion de l'enfant dans sa famille adoptive , c'est à dire que la générosité du tuteur correspondent à la conduite , vis a vis de lui , de l'enfant confié ce qui fonde le droit à l'héritage semble le rapport contractuel tuteur-adopté , et le bilan qui en est fait lors de la disparition du premier (Lallemand , opt cité) . Par ailleurs une distinction sera faite sur la nature des et l'importance des objets à hériter , un enfant adoptif héritera peut-être des terres à cultiver mais pas des secrets médicaux , ou des fétiches relatifs à la protection du clan etc...

Cependant les phénomènes de transferts d'enfants et d'adoption connaissent de plus en plus de formes perverses . En milieu urbain , ils peuvent se transformer en une exploitation éhontée des enfants. C'est le cas des » petites bonnes » en Afrique de l'Ouest et particulièrement des vidomégnon au Bénin , Herbert (1997) , Agossou , (1994) . Ces jeunes filles d'origine rurale viennent en ville aider un de leur parents à faire des tâches ménagères, en échange de l'hébergement et de la prise en charge de leur scolarité. Malheureusement les familles adoptives ne respectent pas ce contrat .Ces jeunes filles sont dans certains cas, livrées à la prostitution ou alors victimes d'abus sexuels de la part des parents adoptifs. Le cas des Talibés élèves des écoles coranique est identique , ces jeunes sont confiés au marabout (Chef religieux) pour une initiation au Coran , mais ils sont souvent transformés en mendiants et sévèrement battus s'ils ne rapportent rien à leur marabout à la fin de la journée, pendant laquelle ils demandent l'aumône aux passants pour une étude approfondie du phénomène voir Wane Mamadou (1994) .

En réponse à ces situations l'on voit naître dans des grandes villes africaines des orphelinats et des actions éducatives en milieu ouvert pour s'occuper des enfants abandonnés ou exploités par leurs parents .

Dans le contexte de l'immigration africaine en France, la situation n'est guère réjouissante et l'adoption tourne souvent au cauchemar pour l'enfant et sa famille d'accueil . Plusieurs raisons expliquent ces échecs .Souvent l'enfant confié est tenu à l'écart du projet migratoire, la décision de transfert de l'enfant de l'Afrique vers la France est prise sans le consentement de celui-ci, c'est une décision entre adulte donc l'enfant subit les conséquences .

Dans d'autres cas , c'est l'un des conjoints en France (souvent la femme) qui n'est pas tenu informé de l'arrivée d'un enfant dans le foyer, devant l'exiguïté du logement ou une mésentente entre ce nouvel arrivant et l'un de membres de la famille d'accueil, l'enfant est poussé à l'extérieur de la maison pour divers motifs , ce cas concerne surtout les jeunes filles adoptées qui sont souvent perçues comme des potentielles rivales par leur mère adoptives..

Par ailleurs confrontés à une déviance comportementale de leurs enfants , certains parents immigrés font recours aux châtements corporels, leurs enfants qui sont au courant des lois sur la protection des mineurs font appel à celles ci et peuvent obtenir gain de cause , les parents se

sentent démissionnés , ce qui aboutit à une déparentalisation donc l'une des conséquences peut-être le reniement / abandon définitif de l'enfant par ses parents. C'est ainsi que convoqué par un juge pour entendre les délits que son fils avait commis, un parent africain déclara tout simplement « j'avais voulu le renvoyer au Sénégal vous avez refusé , maintenant je ne m'en occupe plus , c'est votre enfant faites en ce que vous voulez » .

De l'Abandon à l'Infanticide

Les sociétés traditionnelles africaines, n'ont toujours pas été un paradis pour les enfants . Les contes africains regorgent d'histoires d'orphelins maltraités par leurs marâtres , N'da (1984) . Coquery-Vidrovich (1996) fait mention dans ces sociétés d'enfants qui étaient donnés en offrande ou en gage à des familles créditrices , ces enfants étaient récupérés quand la dette était éteinte , l'enfant ainsi prêté avait un sort peu enviable, il pouvait circuler d'une famille à une autre, les jeunes filles étaient les principales victimes , sans doute parce qu'elles étaient moins considérées dans leur famille et d'avantage prisée dans leur famille d'accueil .

Les croyances magico-religieuses sont aussi à l'origine de nombreux abandons d'enfants . Dans les sociétés traditionnelles du Sud – Cameroun , les nouveaux nés affligés d'une pathologie organique importante étaient voués à la mort, et parmi eux des enfants autistes Lolo (1991). Chez les Ibos du Nigeria les jumeaux étaient laissés en brousse Chinua Achebe,(1967), de même chez les M'bali d'Angola la naissance de jumeaux étaient considérés comme une calamité pour tout le pays c'est pour cela qu'on les tuait , Erny ,(1988) . Agossou, Kpadonou-Fioffi , Siranian , Ahyi (1994) note l'existence au Bénin des Toxosu infanticide des nouveaux nés polymalformés , selon le rituel ceux -ci sont renvoyés au fleuve ou à la rivière , et reconnus rois des eaux . De même des nouveau-nés issus d'un accouchement qui a causé la mort de leur mère était aussi mis à mort . Il s'agirait selon les auteurs d'une forme d'eugénisme social , qui aurait une explication sur le plan psychologique et fonctionnel » la mère qui a produit un mauvais objet en la personne d'un enfant mal formé est disculpé lorsque cet objet est sacré roi des eaux,..par ailleurs l'assassinat du nouveau né porte malheur vient rétablir l'équilibre perturbé par la mort de la mère ...les rituels exécutés dans une ambiance de sacralisation viennent apaiser l'angoisse , atténuer la culpabilité et la dépression des uns et des autres « .

De nos jours certains enfants sont encore victimes de lourdes négligences affectives voire d'abandon symbolique de la part de leur mère, s'ils sont soupçonnés d'être des revenants c'est à dire: ceux qui naissent pour mourir (Lolo, opt cité) les anthropologues qualifient ce phénomène d'auto-eugénisme qui est la croyance que l'enfant est l'acteur de ses choix et donc de sa propre mort , Bonnet (1997) .

Frédéric Fristcher (1997) note dans certaines régions du Zaïre (Kasai , Bandudu, Equateur , Shaba) l'existence d'enfants sorciers , accusés par leurs parents de tous les maux qui accablent la famille , ces enfants rejetés et abandonnés , doivent alors quitter le quartier , leur ville , voire leur région . La crainte de la sorcellerie répandue en Afrique, fait que les voisins ne peuvent pas intervenir pour éviter le rejet de ces enfants . Il apparaît cependant que l'explication de la sorcellerie ne soit qu'un prétexte, confrontés à la pauvreté et à la dilution de la solidarité familiale en milieu urbain, les parents évoquent la sorcellerie pour se séparer des enfants .

Dans la seule ville de Kinshasa , Fristcher (opt cité) a dénombré environ trois mille enfants errants ainsi dans les rues , et n'ayant plus aucun lien avec leur famille. Parmi les causes de l'abandon de ces enfants il y a ; le décès de l'un ou des deux parents, le divorce de ceux ci , la polygamie du père donc l'une des épouses ne supportant plus ou pas la présence à la maison des enfants de la co-épouse va mettre ceux-ci à la rue ; la prostitution de la mère ; le chômage du père etc. Ces enfants abandonnés souvent appelés « Moineaux ou Phaseurs » débordent

pourtant d'énergie créatrice , Dama Kalala (1996) rapporte ainsi qu'ils sont à l'origine de la création des nouvelles danses et des nouvelles coiffures à Kinshasa . Mais il ne faudrait pas s'imaginer que la rue soit un paradis pour ces enfants. Au Sénégal ces enfants abandonnés sont appelés encombrements humains , au Zaïre certains passants n'hésitent pas à écraser leurs cigarettes sur le corps des enfants de la rue endormis pour disent-ils : leur apprendre à vivre .Ces enfants sont souvent chicottés (battus) par les policiers avec cruauté comme un rituel pour exorciser leurs mauvais penchants , Galy ,(1995) .

Des expériences faites pour réinsérer ces enfants dans des familles d'accueil africaines n'ont pas toujours été un succès ; outre les réticences des familles à accueillir ces enfants par peur qu'ils ne contaminent par leurs mauvaises habitudes les autres enfants Kabena- Basue (1987) , l'expérience faite par une organisation non gouvernementale s'occupant des enfants de la rue en Angola , Shom (1997) est assez significative; habitués à un mode de vie sans contrainte dans la rue , ces enfants supportaient mal la discipline imposée dans ces nouvelles familles . Les éducateurs c'étaient aussi rendu compte que le fait de placer ces enfants vivant souvent en groupe , dans des familles constituait pour eux un second traumatisme du fait de la séparation , enfin les familles étaient plus attirées par les revenus tirés par l'accueil que par l'encadrement affectif des enfants .

Mbaïso Adoum (1993) a observé dans un centre de Protection Maternelle Infantile de la capitale du Cameroun , Yaoundé que les femmes africaines subissent consciemment ou inconsciemment le poids des contraintes économiques se traduisant par une dégradation des relations mère -enfant avec pour principales conséquences : des modes d'allaitement se faisant de manière conflictuelle, les modes de sevrage brutaux , les modes de garde d'enfant manquant de suivi relationnel et surtout les abandons d'enfants dans des poubelles publiques . L'inadéquation de certaines traditions africaines en milieu urbain et les conflits parents /enfants qui s'en suivent sont la cause de la forme la plus grave d'abandon d'enfants en Afrique, il s'agit de l'infanticide . Dans une étude au centre hospitalier de Dakar Fann , le Dr Mbassa Menick (1995) a recensé 33 cas d'infanticides , la plupart pratiqués par étranglement du nouveau né. La majorité des femmes ayant effectué ces crimes étaient mariés avec des hommes ayant émigré, elles étaient presque toutes illettrées et avaient moins de quarante ans. Deux d'entre elles seulement souffraient de maladies mentales. Ces femmes ont tué par peur du rejet familial et du rejet social. Pour le Dr Mbassa , ces infanticides sont le fait d'une dégradation morale sur fond de pression traditionaliste et religieuse, où les grossesses non désirées et l'enfant adultérin ne sont pas acceptées. Suzanne Vertu -Diop (1987) , décrit l'environnement psychologique menant à ces infanticides en milieu sénégalais » la femme est en effet noyé dans un carcan de rigidité sociale et religieuse dans lequel elle s'enlise , et qui creuse autour d'elle un fossé de plus en plus profond ,l'enfermant ainsi dans une situation désespérée , c'est pourquoi au moment de son accouchement elle agit sans aide et sans la présence d'un tiers. Cette peur qui c'est installée en elle depuis la découverte de son état détruit l'équilibre des valeurs ; seule la mort du nouveau -né lui paraît alors moins grave que la désapprobation sociale et le scandale » .

Pour étudier les phénomènes d'abandon et d'adoption, l'approche « complémentariste » (Devereux,1985) nous a semblé pertinente , car elle intègre dans l'interprétation d'un phénomène la dimension psychologique , ethnologique et même économique . Cependant cette approche si séduisante soit -elle peut être limitée, si elle ne prend pas en compte la dimension dynamique des sociétés qui sont étudiées , car ces dernières ne sont pas figées . En Afrique et dans l'immigration en France , la représentation de la famille et des enfants change. Mamadou Mboj et Serigne Mor (1993) ont constaté chez les femmes Sénégalaises de l'agglomération de Dakar que celles-ci n'ont plus pour priorité la maternité , les enfants étant

devenus une charge économique , ils ne représentent plus pour ces femmes l'accomplissement de leur personnalité . Cette observation concorde avec celle de Locoh (1995 ,b) qui a observé une baisse, voire un déclin de la natalité , due à la scolarisation et à l'usage plus fréquent des méthodes contraceptives dans certains pays Africains . Enfin Mathilde Cayeux (1997) dans ses entretiens avec les femmes Beti du Sud Cameroun a constaté que grâce à l'utilisation de la pilule contraceptive , l'enfant n'était plus considéré comme objet du » destin » ou de » Dieu » mais plutôt comme objet du » désir » de la femme, ce qui lui permet de revendiquer plus de droit à ses parents .

En conclusion Afrique si on abandonne les enfants à cause des conditions économiques déplorable , des croyances magico-religieuses , ou de l'inadéquation des modes de vie traditionnelle en milieu urbain , la grande leçon qu'on peut retenir des Africains est qu'ils donnaient les enfants à ceux qu'ils aimaient, et ceux-ci les prenaient par amour des parents de ces enfants , tout se faisant sur la base de la parole donnée , qui est aussi objet de lien social.

Ferdinand EZEMBE
Docteur en Psychologie
AFRIQUE CONSEIL

BIBLIOGRAPHIE

- AHO SUZANNE, (1995) . Dispositifs sanitaires , sociaux et judiciaires de prévention et de protection au Togo . In Les mauvais traitements de mineurs : réalités caractéristiques enjeux et réponses Séminaire International ISPCAN, AFIREM Dakar 18 -23 Avril 1994 Omar Sylla , Momar GUEYE et Réne COLLIGNON eds. Dakar SPHMD
- AGHOSOU Thérèse, Emilie KPADONOU-FIOSSI , S A SIRANYAN , Philomène AHYI Familles et maltraitements au Benin . In Les mauvais traitements de mineurs : réalités caractéristiques enjeux et réponses Séminaire International ISPCAN, AFIREM Dakar 18 -23 Avril 1994 Omar Sylla , Momar GUEYE et Réne COLLIGNON eds 1995 Dakar SPHMD
- ANTA DIOP Cheik (1960). L'Afrique noire précoloniale . Présence Africaine .
- BA AMADOU HAMPATE. (1991) . Amkouleul l'enfant Peuhl , Actes sud .
- BARA DIOP A , (1985) La famille Wolof .Khartala
- BARROU Jacques , (1991). La parenté mutilée, in Les Jeux de famille. SEGALEN Martine eds
- BIDIMA Jean Godefroy , (1997) . La palabre une juridiction de la parole , Michalon .
- BONNET D. (1997) »Autoriser à mourir » ou la notion de négligence sociale: Le cas de l'enfant malnutri .Les cahiers de marjuvia (marginalisation des jeunes dans les villes africaines) n° 4 1er semestre . Centre d'étude africaine EHESS -CNRS Paris France .
- CAYEUX Mathilde , (1997). La négociation des identités culturelles chez les adolescents africains Mémoire pour l'obtention du diplôme de psychologue , Ecole de Psychologues Praticiens .Paris .
- CHINUA ACHEBE, (1967) . Le monde s'effondre Présence Africaine
- COQUERY-VIDR0VITCH C (1996) . L'enfant est-il encore roi en Afrique ? Alternatives Africaines N° 17 Avril-Juin
- DAMA KALALA (1995/1996). « Que pensez vous du phénomène Phaseur ou Moineau à Kinshasa ? » Travail collectif, Inédit . Université de Kinshasa. Faculté de psychologie et Sciences de l'Education.
- DEVEREUX G , (1985) . Ethnopsychanalyse complémentariste . Paris ,Flammarion
- DIOP -VERTU S . (1987) . Propos sur l'infanticide au Sénégal, Présence Africaine , N° 141 ,

- ESCHLIMAN JP. (1982). Naître sur la terre Africaine, Abidjan INADES , 113, 124
- ERNY Pierre ,(1988) . Les premiers pas dans la vie d'un enfant d'Afrique noire . Paris l'Harmattan .
- EWOMBE -MOUNDO E. (1991). La callipédie ou l'art d'avoir de beaux enfants en Afrique Noire. In Grossesse et petite enfance en Afrique noire et à Madagascar . S Lallemand , O Journet , et Al Paris, L'Harmattan .
- FRISTCHER F . (1997) . Qui veut jeter son enfant dans la rue l'accuse de sorcellerie Le Monde, Vendredi 11 Avril 1997
- GALY M. En Afrique le naufrage des enfants des rues . Le monde diplomatique août 1995
- HERBERT René (1997) . La maison d'écoute des enfants de Porto Novo Benin les cahiers de marjuvia N° 5 , Second semestre Centre d'études africaines EHESS – CNRS .
- HERITIER F. (1981). L'exercice de la parenté, Paris , Hautes études, Gallimard .
- JOURNET Odile (1991) . Un rituel de préservation de la descendance: le Kanyaalen Joola In Grossesse et petite enfance en Afrique noire et à Madagascar . S Lallemand , O Journet , et Al ...Paris, L'Harmattan
- KABENA-BASUE Kabundi (1987) . Le droit zaïrois des mineurs et les alternatives à l'internement institutionnel : ou en est -on ? Revue internationale de criminologie et de police technique .n° 4 .
- KONKI M . (1973) . La délinquance juvénile et le traitement des jeunes délinquants en république du Zaïre . Thèse de doctorat, Université de sciences sociales Toulouse .
- LAON , D. (1993). Les mineurs africains confiés à des tiers . SSAE Décembre Paris
- LALLEMAND S. (1993) . Circulation des enfants en société traditionnelle . Prêt , don , échange. Paris, L'harmattan .
- LOCOH T . (1995, a) . Familles africaines, Populations et Qualité de vie . Les dossiers du CEPED , n° 31 Mars
- LOCOH , T. (1995, b). Afrique la natalité en déclin ? La recherche , N° 272 , Janvier .
- LOLO B. (1991) . La dyade de la relation mère-enfant ou la prise en charge de l'enfant africain Transitions, 31 ..
- MAHIEU Regis (1993) . Pour de villes productives ; desserrer les contraintes socio-economiques et politiques . Jeunes villes emploi actes du colloque Ministère de la coopération et du développement , Paris .
- MANGA Bekombo ,(1968) . Vie familiale et délinquance juvénile en Afrique Noire . Paris coll , Fiepe , La famille à travers le monde , N°2 .
- MBALA OWONO (1993). L'éducation Beti. In Renaud Santerre et Cecile Mercier- Tremblay eds . La quête du savoir : essai pour une anthropologie de l'éducation camerounaise Presses de l'université de Montréal .
- MBAISSO ADOUM, (1993) . L'influence des relations affectives intrafamiliales sur le développement psychologique de l'enfant africain . Psychologie et Education, N° 12 Mars Avril
- MBASSA Menick D . (1995) . Les contours psychosociaux de l'infanticide en Afrique noire : le cas du Sénégal conférence faite aux journées de réflexion sur l'infanticide et l'abandon des enfants au Sénégal 14 -15 Juillet 1995 St Louis du Sénégal .
- MBOJ M . Mor M'Baye S . (1993) . La femme dans tous ses états , Vie et Santé , Dakar N'DA . P , (1984). Le conte Africain et l'éducation. Paris , L'harmattan ,
- NOBLE Wade, (1991) . African Philosophy Foundations for black Psychology . In Black Psychology , Reginald Jones ed . Cobb & Henry .
- OMBOLO Jean Pierre ,(1990) . Sexe et société en Afrique Noire. l'Harmattan .
- ORTIGUES Edmond et Marie-Cécile (1993). Pourquoi ces mères indifférentes ?

Psychopathologie Africaine , XXV, 1: 5- 31

ORTIGUES Edmond et Marie -Cécile (1984) . Oedipe Africain .3ème édition , L'Harmattan) Paris

POITOU D . (1978) La délinquance juvénile au Niger , Etudes nigériennes N°41

RABAIN Jacqueline (1994) . L'enfant du lignage du sevrage à la classe d'âge chez les wolofs du Sénégal . Paris Bibliothèque scientifique , Payot .

SOHM F (1997) . Les Enfants de la rue de Luanda . Les cahiers de marjovia (marginalisation des jeunes dans les villes africaines) n° 4 1er semestre Centre d'étude africaine EHES - CNRS Paris France

TSALA TSALA Jacques (1989) . Moussa ou » l'enfant père » Frustrations précoces et conflit oedipien à travers le test de trois personnage chez un enfant camerounais de douze ans. Psychopathologie africaine, 1988-1989 XXII, 3.

USIUGO ABANIE U C. (1985) , « child fosterage in west africa » Population and developement Review , 11 , 1, 53-73 . cité par S Lallemand 1993

MOREL Marie France. (1997) . Enfances d'hier , Approche historique . In Michel Guidetti , Suzanne Lallemand , Marie France MOREL. Enfances d'ailleurs ,d'hier et d'aujourd'hui . A Colin

VIDAL Claudine, (1994) . La solidarité africaine ; un mythe à revisiter . Cahiers d'Etudes Africaines XXXIV (4) 136,

Wane MAMADOU, (1995) . Les Daara au Sénégal. In Les mauvais traitements de mineurs : réalités caractéristiques enjeux et reponses Séminaire International ISPCAN, AFIREM Dakar 18 -23 Avril 1994 Omar Sylla , Momar GUEYE et Réne COLLIGNON eds Dakar SPHMD